

# Macron offre un visa aux Algériens qui veulent venir draguer en France !

écrit par Alala | 19 août 2020



Il n'y a plus que des inconvénients à être seulement français.

Macron crée un régime d'exception pour les Algériens qui veulent venir en France se marier avec leurs cousin(e)s malgré la fermeture des frontières.

Il manquait une pompe aspirante à la France.

Emmanuel Macron vient de remédier au problème en inventant le regroupement familial sans famille.

La France a décidé d'accorder une dérogation aux ressortissants algériens engagés dans une « *relation sentimentale* » avec un ressortissant français pour obtenir un laissez-passer ou un visa court séjour. L'annonce a été faite ce dimanche par le consulat de France à Alger.

*« Une procédure d'entrée dérogatoire est mise en place par les consulats généraux de France en Algérie pour les ressortissants étrangers engagés dans une relation sentimentale avec un ressortissant français résidant en*

*France. Ceux-ci peuvent bénéficier d'une entrée dérogatoire sur le territoire français grâce à la délivrance d'un laissez-passer par la Cellule interministérielle de Crise et, si besoin, à l'obtention d'un visa de court séjour », explique le Consulat.*

*Il ajoute que les demandeurs « devront faire la preuve que la relation existe depuis un minimum de 6 mois à la date de la fermeture des frontières (soit depuis au moins le 15 septembre 2019) constatée par des rencontres régulières entre les deux partenaires (sont exclues les relations virtuelles ou téléphoniques). »*

Les demandeurs doivent aussi présenter un dossier administratif à adresser par voie électronique à [visas.alger-cslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:visas.alger-cslt@diplomatie.gouv.fr), selon la même source.

<https://www.tsa-algerie.com/une-nouvelle-categorie-dalgeriens-autorises-a-entrer-en-france/>

Si vous n'êtes pas autorisés à sortir fumer devant chez vous, il ne faudrait pas que cela empêche les mariages avec les cousines du bled.

**Alala**

[malofess@ouil.com](mailto:malofess@ouil.com)